

Fait à Paris, le 30 janvier 2014

2014 est une année d'élections décisives pour tous les Français et tous les Européens. Pour le secteur artistique et culturel elle constitue aussi, dans un contexte budgétaire dramatique, l'année où seront finalisés de nombreux chantiers comme la promulgation de la loi d'orientation relative à la création artistique, l'unification des organismes de sécurité sociale des artistes auteurs et la consolidation du régime, la mise en place attendue d'un conseil national de la création artistique, le développement d'une mission nationale pour l'art et la culture dans l'espace public...

C'est dans un climat particulièrement inquiétant imposé par le projet de loi de finances 2014, et à l'occasion de votre candidature aux élections municipales, que nous souhaitons attirer votre attention sur la situation des associations et collectifs d'artistes plasticiens et vous interroger sur la politique culturelle concernant les arts visuels que vous défendrez dans votre cité.

Nous ne cessons de constater d'une manière globale un sous-financement chronique par rapport à d'autres disciplines de la création artistique, qui se conjugue à l'incapacité et à la crainte de l'ensemble des collectivités territoriales d'ouvrir une large réflexion sur la situation des arts plastiques en France. La méconnaissance du tissu associatif, de son rôle crucial et inversement de sa précarité met en péril les outils et les compétences que nos associations développent au service des artistes-auteurs, des emplois qu'elles ont su créer et des populations qu'elles côtoient au quotidien. A ceci, se rajoute de manière quasiment généralisée la méconnaissance et le non-respect du code de la propriété intellectuelle et de l'application des droits d'auteur, et notamment du droit de présentation publique des artistes plasticiens (loi du 11 mars 1957 - article L 122-2 du code de la propriété intellectuelle).

La FRAAP représente le premier réseau national de diffusion des arts plastiques et des lieux de professionnalisation. Ses membres agissent sur un secteur non-marchand et sont souvent les seules structures à remplir des missions de diffusion de l'art contemporain, de soutien aux artistes et de médiation sur un grand nombre de territoires urbains, périurbains ou ruraux. De plus, de par la diversité de leurs activités, elles ont une influence directe sur la vie économique des localités sur lesquelles elles sont implantées.

C'est pourquoi la FRAAP vous demande de vous engager auprès des associations d'artistes présentes et actives sur le territoire de votre ville en les soutenant financièrement, en les associant en tant que partenaires professionnels pertinents à part entière dans vos projets culturels.

Pour la FRAAP,
Laurent Moszkowicz et Pascal Pesez, co-présidents

